



Communiqué de presse n°8 du 26 janvier 2012
Déclaration de la commission exécutive

TVA sociale
**La CFDT est opposée
à l'augmentation de la TVA**

A la suite du sommet social et avant la décision du président de la République, la **CFDT tient à rappeler qu'elle est opposée au transfert partiel de cotisations patronales sur de la TVA**, qui aurait pour conséquence une détérioration du pouvoir d'achat des salariés les plus modestes et des classes moyennes.

Pour améliorer la compétitivité des entreprises, la CFDT a fait une proposition concrète de transfert important d'une partie du financement de la protection sociale financée par le travail sur la CSG, avec une compensation intégrale pour les salariés afin de maintenir leur pouvoir d'achat.

La CFDT estime que le débat sur les accords compétitivité emploi ne peut être réglé par une disposition législative simple sur le temps de travail.

Comme le prévoit la loi sur le dialogue social de janvier 2007, ce sujet doit être mis à l'ordre du jour d'une négociation sociale entre les syndicats et le patronat. **Il ne peut en aucun cas se réduire au temps de travail**, mais doit aborder les problèmes de gouvernance d'entreprise, de partage des richesses et d'investissement en recherche et développement.

Pour la CFDT, on ne peut pas traiter le problème de la compétitivité par le petit bout de la lorgnette et à la va-vite avec des mesures plus dangereuses qu'efficaces.

Tél
01 42 03 80 12
fax
01 53 72 85 71
presse@cfdt.fr

Contact :
Damien Cerqueus
Attaché de presse

Isabelle Poret
Assistante

Isabelle Perrin
Responsable
de la communication